

RAPPORT DU GARANT

Mise au gabarit européen de
l'Oise entre Compiègne et Creil
(MAGEO)

CONCERTATION POST-CONCERTATION

Novembre 2020 – Février 2021

Jean-Daniel VAZELLE
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 3 mars 2021

Rapport du garant

Mise au gabarit européen de l’Oise entre Compiègne et Creil (Magéo)

Novembre 2020 – Février 2021

.....

SOMMAIRE

FICHE D’IDENTITE DU PROJET	3
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION	4
LE PROJET « MAGEO »	5
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION RECOMMANDEE ET DE LA POST-CONCERTATION	7
Des concertations déjà anciennes	7
La concertation recommandée	7
La concertation post-concertation recommandée 2012 à 2017	7
Suite donnée aux concertations de 2012 à 2017	8
La concertation post-concertation 2020-2021	9
MISSION DU GARANT	9
ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION	10
Les modalités envisagées	10
Les modalités arrêtées	11
Les documents et l’information	12
RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION 2020-2021	13
AVIS DU GARANT SUR LA CONCERTATION	17
L’information	17
Les réunions et ateliers	18
La messagerie	18
Conclusions et propositions	19
ANNEXE	
Engagements de VNF	21

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE** : Voies Navigables de France (VNF)
- **CONTEXTE** : Concertation post concertation recommandée
- **PLAN DE SITUATION** : Le projet MAGEO est l'un des liens de navigation fluviale entre le bassin de la Seine et l'Escaut, il se développe dans le département de l'Oise et concerne la rivière Oise entre Creil et Compiègne.



- **OBJECTIFS** : Aménager la rivière navigable « Oise » afin d'assurer la continuité de la navigation de convois au gabarit européen Vb entre le Canal Seine-Nord-Europe au nord de Compiègne et l'Oise en aval de Creil
- **CARACTÉRISTIQUES** : Aménagement de la rivière « Oise » entre Creil et Compiègne consistant en la rectification des méandres pour permettre l'insertion d'un gabarit de navigation Vb, de convois de 180 mètres de long, 14 mètres de large et l'approfondissement du lit pour un tirant d'eau de 3 mètres. Le projet se développe sur 42 km de long, 22 communes sont traversées par la rivière et donc concernées par les travaux.
- **COÛT** : Le projet est évalué à 298 millions d'euros (valeurs 2019) dont 24 millions d'euros en études et 274 millions d'euros en acquisitions foncières et travaux.
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE** : Les travaux sont envisagés, à l'heure actuelle,

être entrepris fin 2023-début 2024 et devraient s'étaler sur 4 à 5 ans. La mise en service au gabarit européen Vb de l'intégralité de l'itinéraire est donc prévu pour 2027/2028.

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

2011 : initiative de la concertation par Voies navigables de France.

2011 : décision d'organiser une concertation recommandée avec garant désigné par la CNDP (M. Watissee).

2012 : concertation réalisée du 10 janvier au 15 février 2012.

Mai 2012 publication du rapport du garant M. Watissee.

Septembre 2012 : prolongation de la mission du garant CNDP (M. Watissee) pour la concertation post-concertation recommandée.

Janvier 2015 : nomination d'un nouveau garant pour la poursuite de la concertation (M. Merlette).

Mai 2017 : publication du rapport du garant M. Merlette.

Septembre 2020 : nomination d'un nouveau garant pour la reprise et poursuite de la concertation avant l'enquête publique.

9 février 2021 : dernière réunion de concertation.

- **PERIMETRE DE LA CONCERTATION :**

Région Hauts de France et Région Ile de France

Départements de l'Oise et val d'Oise

22 communes riveraines de l'Oise directement concernées par le projet dans l'Oise et 25 communes riveraines de l'Oise en Val d'Oise

Les données suivantes ne concernent que la concertation menée entre novembre 2020 et février 2021 (pour les concertations précédentes se référer aux rapports des garants de mai 2012 et mai 2017)

- **DOSSIER DU MAITRE D'OUVRAGE ET DE LA CONCERTATION**

Deux exemplaires de la plaquette « Synthèse du dossier » et un vademecum ont été adressés par courrier aux collectivités territoriales concernées. La synthèse du dossier était accessible sur le site de VNF « MAGEO CONCERTATION »

- **DOCUMENTS DU PROJET**

Tous les documents sont en consultation libre sur le site de VNF « MAGEO CONCERTATION »

- **VIDEO**

Une vidéo du projet a été mise sur le site de VNF « MAGEO CONCERTATION »

- **9 EVENEMENTS PUBLICS :**

En raison de la pandémie du COVID 19 et des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement sur l'année 2020 et jusqu'à la fin de la concertation, toutes les réunions publiques et thématiques se sont tenues en distanciel.

- 3 réunions avec les élus des communes concernées de l'Oise et du Val d'Oise
- 2 réunions publiques généralistes
- 4 réunions thématiques,

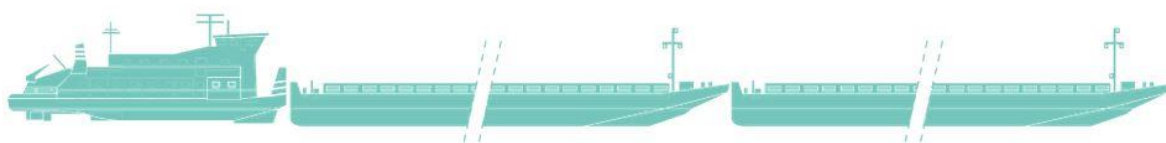
- Des rencontres bilatérales à la demande (non recensées dans le présent rapport)
- **PARTICIPANTS**
En cumulé environ 360 personnes ont participé aux différentes réunions.
- **CONNEXION AU SITE INTERNET**
Le site de VNF a été reçu 622 visites en novembre et décembre 2020 et 226 en 2021
- **QUESTIONS POSÉES**
Une centaine de questions ont été posées au cours des réunions
- **CONTRIBUTIONS**
Il n'y a pas eu de contributions sur l'onglet "exprimez-vous" du site internet (<https://www.mageo-concertation.fr/dialogue-continu/la-parole-est-a-vous/exprimez-vous/>)
- **UN GARANT NEUTRE ET INDÉPENDANT**
nommé par la CNDP le 2 septembre 2020

LE PROJET MAGEO

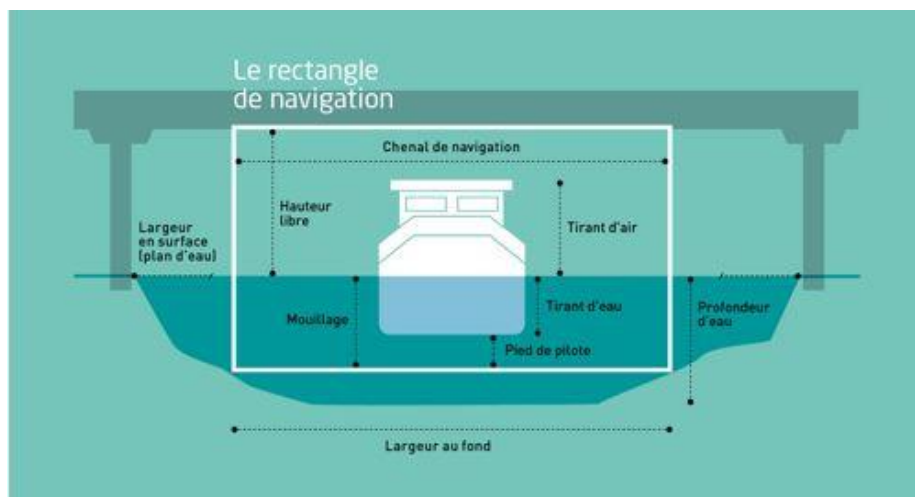
Le projet porté par Voies Navigables de France (VNF) de mise au gabarit européen de la rivière « Oise » entre COMPIEGNE et CREIL (MAGEO), s'inscrit dans le cadre de la liaison Seine/Escaut qui consiste à établir un nouveau corridor européen de fret entre Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque et le Nord de l'Europe, axe économique majeur dont la circulation routière est aujourd'hui congestionnée.

Ce corridor de navigation est constitué de la Seine, de l'Oise, du Canal Seine-Nord-Europe (CSNE), de l'Escaut et débouchera sur les canaux Belges puis Hollandais.

Sur le territoire français ce corridor permettra de faire passer des convois au gabarit européen Vb, dont les caractéristiques dimensionnelles sont de 11,40 m de large, 180 m de long, 3 m de tirant d'eau et un emport pouvant aller jusqu'à 4400 tonnes.

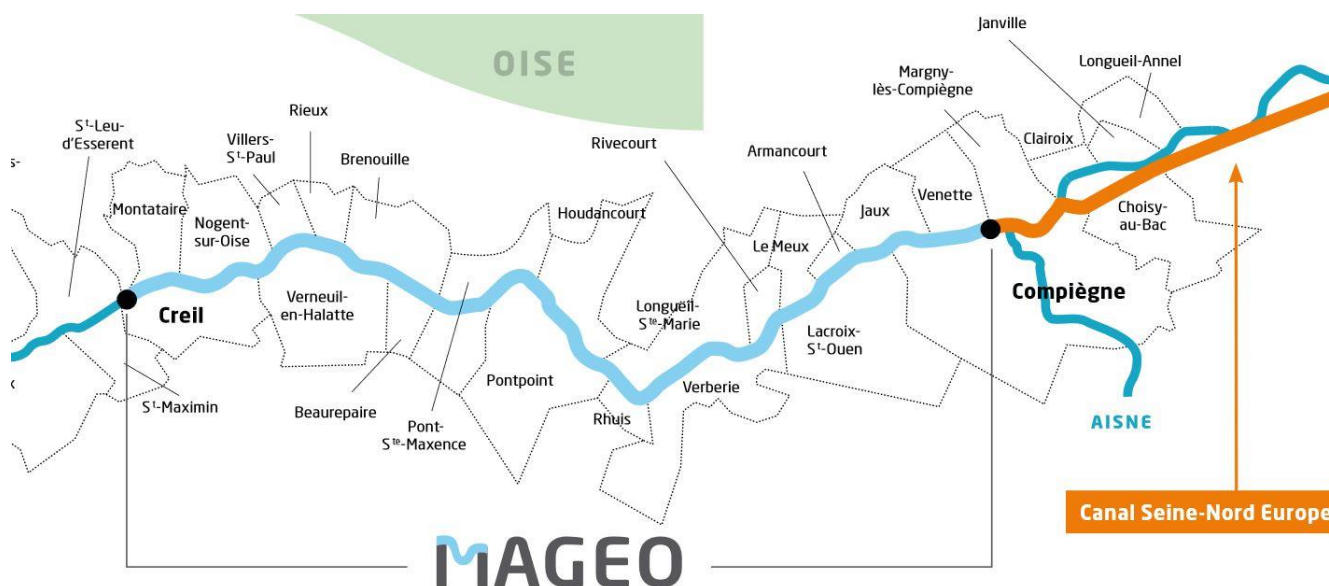


Bateau projet (gabarit européen Vb) : Capacité de 4 400 tonnes,
Longueur 180 m / Largeur 11,40 m / Tirant d'eau 3 m / Mouillage 4 m.



Le projet Magéo constituera le débouché sud du Canal Seine Nord Europe en projet, et rejoindra la partie de l’Oise en aval de Creil qui est déjà au gabarit Vb.

La section de l’Oise comprise entre Compiègne et Creil n’a pas les caractéristiques permettant la circulation des convois au gabarit Vb. Les aménagements prévus permettront une amélioration significative de la navigabilité de l’Oise sur les 42 km entre Compiègne et Creil. Ces aménagements qui se dérouleront uniquement dans le département de l’Oise consistent à l’approfondissement du lit de la rivière, la rectification de certaines courbes, l’optimisation des bassins d’écêtement des crues et la reprise de berges.



RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION RECOMMANDÉE ET DE LA PREMIÈRE POST-CONCERTATION

Des concertations déjà anciennes.

Le projet de l'aménagement de l'Oise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et la confluence avec la Seine a déjà fait déjà l'objet d'une consultation publique en 1997-1998.

À l'issue de cette concertation, Voies navigables de France a adapté son projet et une première phase du programme de mise à grand gabarit Vb de l'Oise a été réalisée sur la période 2002-2011 à savoir : la modernisation des ouvrages de navigation situés entre Compiègne et la confluence avec la Seine, de même que l'aménagement du chenal de navigation à 4 mètres de mouillage entre Conflans et Creil.

MAGEO constitue donc la suite de ce programme de mise à grand gabarit Vb de l'Oise sur le périmètre Creil-Compiègne.

La concertation recommandée.

Saisie en avril 2011 par VNF, la CNDP a décidé en juillet 2011 qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur le projet mais a recommandé à VNF d'ouvrir une concertation menée sous l'égide d'une personnalité indépendante.

M. WATISSEE a été choisi pour assurer cette mission de garant. Cette mission a été prorogée le 5 septembre 2012 pour la phase postérieure à la concertation recommandée.

Cette concertation préalable s'est déroulée du 10 janvier au 15 février 2012. Elle a fait l'objet d'un rapport du garant, M. WATISSEE en mai 2012. VNF a également tiré le bilan de cette concertation recommandée en mai 2012.

Le rapport de mai 2012 du garant souligne la bonne qualité des documents mis à disposition des acteurs du territoire, l'élargissement de leur diffusion aux 59 communes du territoire élargi, le projet ne concernant directement que 22 communes, le site internet où tous les documents pouvaient être trouvés et permettait d'exprimer son avis et le choix judicieux des lieux de réunions publiques. Le garant regrette toutefois la non-diffusion des résultats de l'étude relative à l'impact hydraulique de MAGEO sur le Val-d'Oise (tronçon Creil-Pontoise).

À la suite de cette concertation VNF a pris 29 engagements concernant les divers thèmes évoqués, environnement, hydraulique, navigation, tracé, travaux et partage de la voie d'eau.

La concertation post concertation recommandée de 2012 à 2017.

La concertation recommandée s'est poursuivie par la présentation d'études spécifiques au cours d'ateliers tenus en décembre 2012 et au 3^{ème} trimestre 2013 auxquels a participé le garant M. Watissee.

Ces ateliers de la fin de l'année 2012 et de 2013 découlaient directement des engagements pris par VNF dans la concertation préalable.

Les études d'avant-projet, engagées depuis juillet 2012 ont permis d'alimenter les présentations des trois ateliers : hydraulique, usages de l'eau et environnement. Des réunions spécifiques avec les acteurs et associations concernés ont complété les ateliers, permettant compte tenu de l'avancement des études d'apporter une partie des réponses aux observations et interrogations exprimées.

VNF n'a pas concerté au cours de l'année 2014, les études se poursuivant. VNF a souhaité reprendre la concertation en 2015 afin de préparer le dossier de demande d'utilité publique. M. WATISSEE étant décédé en novembre 2014, suite à la demande de VNF, la CNDP a nommé un nouveau garant M. MERLETTE le 7 janvier 2015.

Cette reprise de la concertation s'est opérée en 2 temps. En février 2015 VNF a organisé une rencontre avec l'association « Union Oise 95 » (UO95) du département du Val d'Oise. Si ce département n'est pas concerné par les travaux de MAGEO situé dans la partie aval de la rivière, les riverains redoutent, lors de crues, les conséquences de l'approfondissement et de la modification du régime des eaux réalisée sur la partie amont.

En mai 2016 relance en liaison avec le préfet de l'Oise, d'un processus d'information/concertation sur MAGEO pour toutes les collectivités concernées par le projet. Ces collectivités avaient soulevé, lors des concertations précédentes, plusieurs points importants comme l'impact de MAGEO sur les plans de protection contre les inondations (PPRI) ou la contractualisation des engagements de VNF. Des réunions bilatérales, collectivités/VNF ont été organisées avec les 22 communes concernées afin d'apporter des réponses aux questions posées et permettre aux élus d'être en mesure de bien informer leurs concitoyens.

VNF a également rencontré les 3 riverains de Verberies dont les propriétés seront impactées par le projet.

Le garant M. Merlette a produit un rapport sur cette phase de concertation en mai 2017. Son rapport souligne l'extrême vigilance de l'association « Union Oise 95 » sur les modifications du régime hydraulique de l'Oise en aval de Creil, la démonstration de la neutralité hydraulique du projet pour les inondations, tant en phase travaux qu'à l'achèvement de la liaison Seine-Escaut. Elle souhaitait disposer des études hydrauliques.

Compte tenu de l'avancement des études d'avant-projet et de la concertation menée, VNF a déposé un dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en mai 2017, après la concertation inter-administrative qui s'est déroulée du 21 décembre 2016 au 2 mars 2017. Dans le cadre de son instruction, le dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale le 13 septembre 2017.

Cependant, l'enquête publique initialement envisagée en fin d'année 2017 s'est vue décalée pour 2 motifs principaux :

- Les assises de la mobilité : Le gouvernement a décidé, le 1er juillet 2017, de marquer une pause sur les grands projets d'infrastructures, afin de lancer les Assises de la mobilité. Ces annonces ont stoppé l'instruction du dossier d'enquête d'utilité publique du projet MAGEO. En février 2018 les conclusions du Comité d'Orientation des Infrastructures (COI) ont mis en évidence la priorité que représentait la réalisation du projet MAGEO au niveau national et recommandé de prévoir les financements nécessaires à un engagement des travaux de MAGEO sur la période 2023-2027.
- La Loi d'Organisation des Mobilités (LOM) : Afin d'éviter toute concomitance avec les discussions parlementaires autour de la future Loi d'Organisation des Mobilités, l'enquête d'utilité publique a été repoussée après l'adoption de la loi publiée le 26 décembre 2019.

L'enquête d'utilité publique n'ayant pas été organisée dans les délais prévus par le code de l'environnement (Article L121-12) VNF a consulté la Commission nationale du débat public pour savoir s'il y avait lieu de refaire une concertation préalable ou poursuivre la concertation post-concertation. Le projet n'ayant pas subi de modifications substantielles depuis la clôture de la concertation recommandée, la CNDP a décidé lors de sa séance du 2 septembre 2020 qu'il y avait lieu de poursuivre la concertation volontaire post-concertation recommandée jusqu'à l'enquête publique sous l'égide d'un garant et a nommé M. Jean-Daniel Vazelle pour cela.

Suite donnée par Voies Navigables de France à la suite de ces concertations antérieures.

VNF indique, dans le bilan tiré de la concertation recommandée, avoir pris acte des demandes formulées durant la concertation en prenant des engagements, présentés officiellement par Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional du bassin de la Seine de VNF au cours de la réunion publique de clôture le 15 février 2021 à Creil.

Comme il est dit ci-avant ces engagements sont au nombre de 29 et concernent toutes les thématiques.

VNF a précisé également, que la concertation se poursuivrait jusqu'aux travaux. Dans cette optique, VNF s'est engagé à continuer cette phase de dialogue par différents moyens jusqu'à l'enquête publique et notamment que le site Internet du projet MAGEO serait actualisé par la mise en ligne de nouvelles études et d'informations relatives à l'avancement du projet.

Les engagements figurent en annexe au présent rapport avec la mise à jour par VNF de l'atteinte de ces engagements. Ils ne sont pas pour l'instant tous atteints. Les diverses interruptions du projet pour les raisons rappelées ci-avant n'ont pas facilité le suivi des obligations que VNF s'était fixées et certaines ne pourront être atteintes qu'avec les études de projet (dite études PRO).

L'engagement de publier certaines études techniques sur le site MAGEO, au fur et à mesure de leur avancement, n'a pas été réalisé. Les études de projet sont encore en cours et VNF attend leur finalisation pour les mettre en ligne.

La concertation post concertation jusqu'à l'enquête publique de 2020 à 2021.

Une interruption de plus de 3 ans étant intervenu dans la concertation sur le projet, celui-ci n'ayant pas subi de modifications par rapport au projet présenté lors des phases de concertation précédentes, le maître d'ouvrage VNF a souhaité organiser une concertation privilégiant, dans un premier temps, l'information sur le projet actuel auprès des élus des communes du département de l'Oise et des riverains de la rivière, indiquer l'avancement des études et les étapes à venir et dans un second temps, organiser des rencontres bilatérales avec les différents acteurs ciblés dans les concertations précédentes.

Le dossier qui sera mis à l'enquête publique prévue de mi-mars 2021 à mi-avril 2021 reprendra l'avant-projet préparé pour l'enquête publique qui était prévue être organisée en 2017.

Dans le dossier d'appui de la demande de VNF auprès de la CNDP de désignation d'un garant, la concertation était envisagée essentiellement pour informer, échanger et mobiliser avant l'enquête publique.

Les éléments des modalités de la concertation sont développés au chapitre ci-après « organisation et modalités de concertation »

MISSION DU GARANT

L'article 121-16-2 du code de l'environnement indique :

« Lorsqu'un projet mentionné au 1° bis ou au 2° de l'article L. 121-15-1 a fait l'objet d'une concertation préalable organisée selon les modalités prévues aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1, la Commission nationale du débat public peut, à la demande du maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente pour autoriser le projet, désigner un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. La commission détermine alors les conditions dans lesquelles le garant la tient informée. Le rapport final du garant est rendu public. L'indemnisation de ce garant est à la charge du maître d'ouvrage. »

La concertation préalable du projet Magéo réalisée en 2012 était soumise aux règles en vigueur avant l'évolution du code de l'environnement applicable jusqu'à 2016. L'article L121-13-1 du code en vigueur à l'époque prévoyait déjà la continuité de la concertation jusqu'à l'enquête publique : *« le maître d'ouvrage ... informe la Commission nationale du débat public, pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique, des modalités*

d'information et de participation du public. ». Le maître d'ouvrage est donc responsable d'organiser cette phase d'information et de participation du public.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation recommandée en 2011 puis en 2015 d'une décision de poursuite de la concertation jusqu'à l'enquête publique qui devait se tenir en 2017. La reprise de la concertation en 2020 à la suite d'une interruption de l'étude du projet pendant presque 3 ans s'est traduite par la désignation par la CNDP d'un nouveau garant, Jean-Daniel Vazelle.

Les missions du garant sont données par le code de l'environnement article L121-1-1 alinéa III : « *Le garant est tenu à une obligation de neutralité et d'impartialité et veille notamment à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public, au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité pour le public de formuler des questions, et de présenter des observations et propositions. Il veille à la diffusion de l'ensemble des études techniques et des expertises présentées par le public au cours de la procédure de participation.* »

Il reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant ce projet.

Pour remplir ces missions le garant a :

- Fait une étude de contexte en étudiant tous les documents mis à sa disposition sur le site de VNF et de la CNDP. Il s'agit entre autres du dossier donné à la CNDP pour la nomination du garant, des rapports des garants de la concertation (Messieurs Wanissee et Merlette), du bilan de la concertation fait par VNF, de divers documents du site de VNF, en s'intéressant plus particulièrement aux observations portées lors de la concertation préalable,
- Une réunion de présentation du projet et de la concertation envisagée, par le directeur territorial du Bassin Seine, Dominique Ritz le 29 septembre 2020,
- Quatre réunions de préparation de la concertation avec l'agence de communication et les responsables VNF du projet,
- Prescrit des aménagements aux modalités de concertation envisagées (documents et organisation des réunions),
- Participé à toutes les réunions avec les élus, réunions publiques et ateliers thématiques en étant présenté en début de séance et en donnant son sentiment sur le déroulé de la séance en fin de réunion,
- Enregistré et répondu aux sollicitations reçues sur son adresse de messagerie,
- Sollicité VNF pour mettre en ligne les documents projetés et les comptes-rendus des réunions.

ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION

Les modalités envisagées

Le dossier d'appui de la demande de VNF auprès de la CNDP pour la désignation d'un garant, renseignait sur les objectifs de la concertation envisagée et en donnait les premières modalités.

VNF définit cette reprise de la concertation en indiquant que : « *Ce dispositif volontaire vise à assurer une reprise du dialogue optimale avec le territoire en amont de l'enquête publique. Il est pour VNF le gage d'une entrée sereine en enquête publique, tout en assurant au public et aux acteurs du territoire une information transparente et exemplaire sur le projet.* »

Les modalités de concertation étaient décrites de la façon suivante :

Public :

Élus, acteurs institutionnels et constitués, communes.

Grand public, habitants des 22 communes concernées.

Des acteurs relais, et notamment la presse locale et régionale.

Les rencontres prévisionnelles :

- **Une réunion**, en plénière ou en visioconférence, **dédiée aux élus des 22 communes** situées le long de l'Oise et directement concernées par le projet, des intercommunalités, en présence du Département et de la Préfecture. Elle aura pour objectifs de rappeler les objectifs du projet, ses évolutions, ainsi que de présenter l'étape d'enquête publique à venir. Elle sera l'occasion d'inviter les élus à relayer l'information auprès de leurs administrés.
- **Des rencontres bilatérales** avec certains acteurs territoriaux, en continuité des étapes de dialogue initiées lors des concertations précédentes, via plusieurs rencontres prévues avec l'Association Union Oise 95 (UO 95), l'Entente Oise-Aisne et la Chambre d'agriculture.
- **Deux réunions publiques** ouvertes à tous, permettant de retracer l'historique et surtout de présenter le projet prochainement soumis à enquête publique. Envisagées à Creil et Compiègne, elles feront l'objet d'une information préalable renforcée : affiches et flyers mis à disposition dans les mairies, kit de communication (articles clés en main avec visuel) mis à disposition des communes, communiqué de presse, courrier d'invitation pour les maires.

Si les prescriptions sanitaires ne permettent pas l'organisation d'une réunion publique, VNF proposera deux journées de permanences territoriales ou, le cas échéant, deux journées de permanences téléphoniques.

- Les outils envisagés
Un vadémécum décryptant les objectifs, composantes et calendrier du projet sera plus particulièrement destiné aux élus du territoire.
Un kit d'information à diffuser auprès des communes. Constitué d'articles, ce kit sera un levier pour favoriser le relai du projet, de ses objectifs et principales caractéristiques.
- Enfin, un **dossier de presse** viendra compléter le dispositif.

VNF s'appuie pour la préparation et l'animation des réunions sur une agence de communication la société SENNSE.

S'agissant d'une concertation post-concertation, les enjeux du dialogue avec le public ne devaient plus porter sur l'opportunité du projet mais informer sur l'avancement des études, apporter les réponses aux questionnements du public lors des rencontres antérieures, si elles n'avaient pas été diffusées entre temps, et recueillir les observations, interrogations et craintes qui subsistent.

La reprise d'un dialogue avec les acteurs du territoire, élus, habitants et monde économique était absolument indispensable compte tenu de l'interruption forcée du projet et par conséquent de l'absence d'une communication en continu.

Les modalités arrêtées

Dans le cadre de la préparation de la concertation à partir des propositions initiales de VNF, le garant a prescrit quelques modifications et compléments :

- Elargir la rencontre avec les élus à ceux du Val d'Oise concernés par la rivière Oise,
- Modifier les rencontres bilatérales, pour en faire des ateliers thématiques sur l'hydraulique, l'environnement, l'usage de l'eau et la navigation,
- Faire intervenir dans les réunions des acteurs tiers pour donner leur point de vue sur des éléments du projet,

A la suite des préconisations du garant, la mise au point de l'organisation de la concertation par VNF a consisté à prévoir :

- **Trois réunions avec les élus du territoire**, suivant le découpage administratif, sous-préfecture de Creil et Senlis, sous-préfecture de Compiègne et élus du Val d'Oise. La proposition d'intégrer les élus du val d'Oise dans les réunions des élus de l'Oise, n'a pas été retenue, les préoccupations n'étant pas totalement les mêmes. Le département du Val d'Oise n'ayant pas de travaux sur le territoire, les élus étaient essentiellement concernés par la problématique hydraulique avec le risque d'augmentation des crues en aval des travaux.
- **Deux réunions publiques** envisagées à Creil et Compiègne avec la participation de tiers indépendant de VNF permettant de donner un « regard » extérieur aux présentations de VNF (regards croisés)
- **Quatre ateliers thématiques**, hydraulique, agriculture, environnement, usage de la rivière et navigation

Toutes les réunions avaient été envisagées en présentiel, mais la crise générée par la pandémie de la COVID 19 et la conséquence des mesures sanitaires prises par le gouvernement, distanciation et couvre-feu, ont conduit VNF à réaliser la totalité des réunions en distanciel.

De ce fait les annonces des réunions demandait une inscription obligatoire afin de pouvoir recevoir le lien permettant d'y participer.

L'atelier hydraulique avait été prévu en présentiel, afin de disposer et d'examiner les documents de l'étude hydraulique et compte tenu du faible nombre de participants invités. Toutefois des participants n'ont pas souhaité le présentiel pour éviter tout risque potentiel de contamination. Cette réunion s'est donc tenue en visio-conférence.

Le directeur territorial du Bassin Seine de VNF, Monsieur Dominique Ritz a participé à toutes les réunions « élus » et « publiques ».

Les documents et l'information

Les documents mis à disposition pour la concertation sont :

- Un **dossier de présentation** du projet donnant les missions de Voies navigables de France, situant la mise au grand gabarit de l'Oise dans l'aménagement de la liaison Seine-Escaut, rappelant les 20 ans de concertation puis décrivant le projet et donnant le calendrier des procédures et études ainsi que le financement.
- Un **vadémécum** du projet organisé autour du quoi, pourquoi, où, comment, quand, qui, combien ? Ce vadémécum est destiné aux divers acteurs du territoire et particulièrement les élus qui ont à renseigner et répondre à leurs administrés.
- Une **plaquette** résumant la teneur du dossier de présentation sous une forme synthétique et facilement abordable.
- Une **vidéo** de présentation du projet.

Ces documents sont, sous forme dématérialisée, mis sur le site de VNF-MAGEO. Ils ont été envoyés aux mairies et aux EPCI afin qu'ils puissent être relayés sur leurs sites.

Les modalités d'information des diverses réunions ont été les suivantes :

- L'information sur les réunions avec les élus a fait l'objet d'un courrier à chaque collectivité (mairies, EPCI, département, région) et parfois de messages personnels aux élus ayant déjà participé aux réunions précédentes. Ce message était accompagné d'un courrier et de la plaquette MAGEO. Un formulaire de contact permettait de s'inscrire mais également de poser des questions en amont de la réunion. Des relances

par messagerie et téléphonie ont été faites pour rappeler ou confirmer la présence.

- Les réunions publiques ont été annoncées sur le site VNF/MAGEO, par voie de presse, sur les réseaux sociaux (facebook et twitter avec possibilité de s'inscrire directement) et il a été demandé aux collectivités territoriales et aux acteurs du territoire de relayer l'information. Pour cela ils ont reçu un kit donnant la rédaction de l'annonce et accompagné des articles, visuel et vidéo. Le directeur territorial de VNF a été interviewé par le journal « Le courrier Picard » et quelques brèves ont paru également sur cette concertation. Comme pour les réunions avec les élus, une plateforme dématérialisée permettait au public de s'inscrire et de déposer des questions ou observations.
- Les ateliers ont été annoncés lors des diverses réunions et fait l'objet d'invitation par messagerie à tous les acteurs recensés lors des précédentes réunions de concertation ou lors de réunions techniques de VNF, aux divers organismes et associations concernés. L'atelier « Agriculture » a fait l'objet d'un courrier conjoint VNF, Chambre d'agriculture et Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, relayé aux exploitants concernés par le projet. Des relances de rappel des réunions a été faite par messagerie.

VNF a souhaité réaliser la concertation de novembre 2020 à début février 2021 afin de permettre à la préfecture de l'Oise de programmer l'enquête publique de la déclaration d'utilité publique à la mi-mars 2021. L'autre enjeu pour VNF était de renouer au plus tôt le contact avec tous les acteurs du territoire après une longue interruption de dialogue, en dehors de rencontres ponctuelles avec quelques collectivités et autres acteurs.

La section sud du projet du canal Seine-Nord-Europe, située en prolongement nord du projet Magéo, venait de faire l'objet d'une enquête publique pour l'autorisation environnementale et le public averti (notamment associations et monde économique) attendait de connaître l'avancement du projet Magéo.

RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION 2020-2021

Les deux réunions avec les élus du département de l'Oise ont été suivies par une trentaine de participants, dont une vingtaine d'élus à chaque fois. Celle concernant les élus du département du Val d'Oise a été nettement moins suivie en réunissant seulement une dizaine d'élus. Ces réunions se sont tenues le 25 novembre 2020 et les 2 et 7 décembre 2020.

Les échanges ont été fournis. Les élus ont souligné la transparence des informations délivrées par VNF, mais hélas de façon épisodique, et apprécié ce nouveau cycle d'information et de concertation. Ils ont évoqué des impacts non négligeables sur leur territoire :

- Conséquence du trafic routier généré par le projet pendant les travaux et par le développement des plateformes fluviales avec, en corollaire, le financement des infrastructures nécessaires pour y répondre, la génération de nuisances sonores et de vibration sur l'habitat,
- Les impacts des rectifications du cours de la rivière entraînant la destruction d'équipements publics essentiels (terrains de sports sur Compiègne), de nouvelles berges et zones humides dont on ne connaît pas qui en prendra l'entretien,
- Le devenir des ouvrages des collectivités (passerelles, pontons, chemins de berges)
- Les conséquences financières pour les associations utilisant les étangs de Verneuil-en-Halatte, site retenu pour l'écrêtement des crues,
- Un risque de pollution des puits de captage d'eau potable par le creusement du lit,
- L'incidence de la modification du régime des eaux en termes de hauteur d'eau et risque d'inondation, mais

aussi d'allongement de la durée des crues en ce qui concerne l'aval de Creil,

- Consistance des travaux dans le Val d'Oise (uniquement mise au gabarit d'un pont-rail)

Les élus ont demandé à VNF d'organiser des réunions bilatérales, spécifiques à leur territoire pour préciser les travaux qui seront réalisés, comprendre toutes les incidences que cela entraîne et entendre VNF prendre en compte leurs observations.

VNF s'est engagé à y répondre favorablement et des dates de réunions ont été prises. VNF a répondu, par courrier adressé à Monsieur Marini, aux inquiétudes de l'agglomération de la région de Compiègne, en indiquant les évolutions du projet afin de préserver les équipements publics.

Les réunions publiques ont été suivies par environ 160 participants au total des 2 réunions. L'origine des participants était très diverse, élus régionaux, départementaux et locaux, monde associatif (associations agréées, associations sportives, associations de défense, clubs) monde économique, fédération, chambres consulaires et habitants de toutes les communes concernées. Ces réunions se sont tenues les 8 et 16 décembre 2020. Les « regards croisés » ont été apporté par le directeur de l'Entente Oise-Aisne, le représentant de Picardie-Nature, le représentant du Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) des Pays de l'Oise et le président de la Chambre d'agriculture. Les questions ont été nombreuses en portant sur tous les aspects du projet :

- Le tracé de l'Oise et les travaux à réaliser : ponts, rescindement des berges, disparition des îles, devenir des quais et pontons, gestion des dragages et matériaux
- Impact foncier et expropriations,
- Le canal Seine-Nord-Europe, incidence avec Magéo
- L'évolution du trafic et ses conséquences : bruit, batillage, pollution ...,
- L'usage de la rivière : bateaux stationnés, pêche, activités nautiques, promenade ...,
- Environnement : pollution par les travaux, disparition des îles, destruction de la flore et des habitats de la faune (essentiellement espèces piscicoles et aviaires)
- Inondation et retenue des crues,
- Économie et coût du projet, planning.

Globalement la majorité des participants ne remettent pas en cause l'opportunité et l'utilité du projet mais ils demandent maintenant des éléments très concrets et surtout précis : où passera la berge près de leur résidence et de quel type elle sera, qui sera exproprié, quelles seront les hauteurs d'eau en cas de crues, où seront installés les appontements et quais déplacés, etc

VNF a répondu en cours de réunion à une partie des questions et observations et promis de répondre, dans le compte-rendu ou ultérieurement si elles nécessitaient une étude plus précise, à celles qui n'ont pu être traitées.

Les ateliers thématiques ont permis de préciser certains éléments évoqués lors des réunions publiques et de mieux comprendre les observations portées par les participants et spécialistes de ces thématiques. La réponse à un certain nombre de questions posées lors des réunions publiques avait été reportées sur ces ateliers.

L'atelier Hydraulique a eu lieu le 20 janvier 2021. Il a donné lieu, en présence de l'expert hydraulique, à une présentation des évolutions de la modélisation des rivières Oise et Aisne et de la définition des mesures de réduction-compensation des impacts des projets Canal-Seine-Nord-Europe (CSNE) et Magéo. Ont également été évoqué les impacts sur la navigation de la modification du régime des eaux.

Les remarques faites par l'association Union-Oise 95 portent sur :

- L'échéancier des travaux du CSNE et de Magéo dont le décalage peut avoir des conséquences importantes sur les crues. Elle souhaite disposer de cet échéancier des phases de travaux, en particulier la mise en eau du bief 1 et le début du fonctionnement du déversoir de Montmacq.
- Gestion de la vidange du site d'écrêtement des crues de Verneuil-en-halatte avant la crue afin de disposer de capacité optimale.
- Les coefficients de sécurité pris en compte dans les calculs hydrauliques qui paraissent trop faibles par rapport à ceux pris en compte dans les calculs de génie civil.
- Le fait de mettre à l'enquête publique un dossier avec les études datant de 2017.

VNF a apporté un certain nombre de réponses sur la gestion des crues pilotée par l'Entente Oise-Aisne, structure indépendante de VNF, sur l'inexistence d'un « coefficient de sécurité » au sens génie civil, remplacé par la prise en compte dans l'analyse hydraulique de l'ensemble des événements hydrologiques, soit dans le cas de Magéo par un très large échantillon, de l'étiage à la crue millénaire.

L'atelier agriculture s'est tenu le 21 janvier 2021. Il a réuni une dizaine de personnes dont des représentants de la chambre d'agriculture et de la FDSEA ainsi que l'expert foncier.

La présentation a permis d'informer sur l'avancement des études ainsi que sur l'avancement de démarches entreprises par VNF (mises en réserve foncière, campagne de sondages, aménagements fonciers, compensation collective agricole) et sur les démarches et autorisations administratives à venir (archéologie préventive, DUP, enquête parcellaire, autorisation environnementale unique).

La Chambre d'agriculture reste attentive à l'application du principe « éviter, réduire, compenser » (ERC) sur les emprises foncières. Des protocoles vont être mis en place comme pour le canal Seine-Nord-Europe. Il est fait un rappel aux agriculteurs de renseigner l'enquête sur la compensation agricole collective.

Les observations recueillies concernent entre autres :

- Les berges : le projet ne prévoit pas de refaire toutes les berges alors qu'actuellement il n'y a pas d'entretien et beaucoup d'érosion (4 à 5 mètres par endroits) Avec l'augmentation du trafic l'érosion sera plus importante. La position de VNF est de réaliser des travaux au droit des rescindements des berges mais pas en section non touchées.
- Les conventions d'occupation temporaire et de travaux avec les agriculteurs notamment pour les piézomètres. Des dégâts ont été fait et non indemnisés. VNF a rappelé que pour être indemnisé il faut signer l'état des lieux.
- Inquiétude sur le rendement des cultures car l'abaissement du lit de la rivière aura des conséquences sur la nappe et donc sur les sols. De même en ce qui concerne l'usage des terrains du bassin de rétention des crues qui resteront beaucoup plus longtemps inondés.
- Les acquisitions foncières et le projet d'aménagement foncier.
- La date probable de prise de possession des terres.

VNF a indiqué qu'il sera organisé d'autres réunions dès que le dossier projet sera plus avancé.

L'atelier environnement s'est tenu le 4 février 2021 et a réuni une trentaine de participants et tout particulièrement les associations environnementales.

Une présentation des études environnementales du dossier d'enquête d'utilité publique a été faite en précisant que l'état des lieux environnemental était en cours d'actualisation et de complément, et serait un élément du dossier d'autorisation environnementale.

Ont été évoqué notamment par les participants :

- La faune piscicole et aviaire avec le risque de favoriser par les aménagements (berges empierrées ou paysagées, disparition ou déplacement de frayères, disparition des îles etc...) l'extinction de certaines espèces et la prolifération d'autres.
- Le risque de disparition de prairies humides.
- Des demandes par les associations, de disposer des inventaires afin de vérifier leur complétude et les amender éventuellement.

VNF a rappelé les réunions thématiques à venir concernant la pêche, l'usage de l'eau et la navigation qui permettront de compléter les réponses aux interrogations évoquées.

Le dernier atelier tenu le 9 février abordait les thématiques pêche, usages de la voie d'eau (usages de loisirs, résidentiels et navigation) Il a été traité en 3 temps afin de ne pas mobiliser pendant toute la réunion les participants intéressés par un seul thème. Chaque thème était prévu sur une heure et demi et un quart d'heure entre chaque thème permettait aux participants du thème suivant de se connecter. Chaque thème a été suivi par une trentaine de participants, fédérations, clubs, usagers, navigants Une présentation préalable du projet a été faite par VNF. Pour chaque atelier VNF a demandé aux participants de faire connaître sur quels sujets ils souhaitent être tenus informés.

La fédération de pêche s'est plainte de ne pas avoir eu de réponse au questionnaire posé en 2012 et qu'il n'y ait eu aucun contact avec les bureaux d'études depuis ce temps-là.

Il a été signalé qu'un corridor écologique « grands animaux » traverse l'Oise et rien n'indique comment il sera pris en compte.

L'atelier pêche a fait valoir l'accessibilité aux lieux de pêche et les éléments déjà évoqués lors des précédentes réunions (berges, hauts fonds, disparition des îles, turbidité pendant les travaux

L'atelier loisirs et résidentiel a permis d'évoquer tous les usages de loisirs et sportifs. Des participants ont fait remarquer que la carte des sites n'était pas à jour.

VNF a apporté quelques précisions sur les impacts du projet, les aménagements existants à relocaliser (pontons, quais ...), les études sur le stationnement des péniches. VNF soutient la stratégie mise en œuvre par les départements de l'Oise et du Val d'Oise pour structurer la filière du tourisme sur l'Oise, le développement de la croisière fluviale et d'une offre de loisirs innovants.

L'atelier navigation a réuni essentiellement les professionnels de la batellerie et entreprises concernées. VNF a présenté les impacts du projet sur les entreprises installées en bord d'Oise et utilisatrices du transport par voie d'eau et les apports du projet à la navigabilité de l'Oise.

- Les transporteurs ont été assez critiques sur le projet qui pour eux est bien en deçà de leur demande. En effet les barges ne peuvent avoir que 2 rangs de conteneurs alors que sur la Seine il peut y en avoir 4 et 3 sur le canal Seine-Nord-Europe. Le coût du transport s'en trouve affecté. L'itinéraire Seine-Escaut n'est pas homogène.
- La navigabilité de convois Vb sur l'Oise en aval de Creil est incertaine, il existe des points durs, pont SNCF, passages difficiles
- Demande d'augmentation de la plage horaire de navigation sur l'Oise.

Les réponses apportées par VNF ont permis de rassurer les participants sur la navigabilité de l'Oise aval (reconstruction

d'un pont-rail) et la possibilité avec l'automatisation des écluses d'élargir les plages horaires.

VNF a demandé si certains participants étaient prêt à accompagner le projet MAGEO (stockage, évacuation des déblais, transit de marchandises, plateformes disponibles, etc.) et comment.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET, LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION PENDANT LA REALISATION DU PROJET JUSQU'A LA RECEPTION DES EQUIPEMENTS ET DES TRAVAUX

Le contexte sanitaire pendant la période de concertation, qui ne pouvait être décalée en raison de la programmation de l'enquête publique nécessaire à la déclaration d'utilité publique prévue à mi-mars 2021, n'a pas permis de tenir des réunions en présentiel.

Toutes les réunions ont été organisées en visioconférence avec le logiciel « Zoom ». Les personnes souhaitant participer devaient s'inscrire et recevaient ensuite le lien pour se connecter au jour et à l'heure indiquée.

L'agence de communication avait mis en place un numéro de téléphone pour aider les personnes qui avaient des difficultés à se connecter. A ma connaissance aucune personne ne s'est plainte de n'avoir pu se connecter à une réunion. Par contre quelques remarques ont été formulées concernant l'utilisation du « chat », texte tronqué ou non affiché, dû éventuellement à de mauvaises manipulations.

L'information

Le dossier du projet mis à disposition du public a permis d'identifier de façon transparente et objective les enjeux économiques et environnementaux, et les contraintes du projet. Il présentait les missions de VNF, rappelait les concertations antérieures, les grands objectifs de Magéo et décrivait de façon simple et accessible le projet en situant son utilité dans la liaison Seine-Escaut, en décrivant le périmètre, le tracé et les aménagements nécessaires à sa réalisation ainsi que son coût. Toutefois ce dossier décrit le projet à son stade d'avant-projet, il reste imprécis sur un grand nombre de points qui seront mieux définis par les études en cours de la phase « projet ».

Ce document était complété par une plaquette de présentation du projet (condensé du dossier de présentation) ainsi qu'une courte vidéo.

Tous ces documents étaient accessibles sur le site MAGEO de VNF.

Le site mettait également à disposition les présentations, enregistrements et bilans des réunions des concertations antérieures (réunions publiques et ateliers).

Les acteurs du territoire, qui suivaient le projet Magéo depuis longtemps, attendaient, en fait, des documents plus précis sur le tracé et les impacts concrets sur les installations riveraines et l'environnement de l'Oise, ainsi que le résultat des études conduites depuis 2017. Ce sont des demandes de mises à disposition de ces éléments de l'étude « Projet » qui ont été évoquées tout au long des réunions.

Les dates et le thème des diverses réunions ont été annoncées sur le site MAGEO. Le choix d'informer par messagerie des dates et horaires de ces réunions aux personnes ayant déjà participé aux précédentes réunions de concertation a permis de mobiliser les personnes concernées et leur éviter de manquer l'information.

Il n'a pas été recensé le nombre de personnes ayant été informé par les autres canaux mis en place : relais des mairies, réseaux sociaux et affichage.

Globalement les modalités d'information (personnalisation, relais des collectivités, sites et réseaux sociaux) ont été assez pertinentes vu la participation aux diverses réunions.

Toutefois quelques personnes ont indiqué ne pas avoir été prévenu d'un atelier auquel elles auraient souhaité assister et quelques relais, à l'intérieur d'associations et d'organismes, n'ont pas fonctionné en raison des changements intervenus depuis 2017.

Les réunions et ateliers.

Les modalités du dispositif de concertation ont permis d'avoir une vision complète et plurielle des divers enjeux du projet.

Les deux réunions publiques ont recensé à chaque fois un peu plus de 80 personnes connectées. Les réunions en présentiel de la concertation préalable de 2012 avaient mobilisé à chaque séance une centaine de personnes. On peut donc considérer que les réunions de cette continuité de la concertation ont été bien suivies, malgré le fait qu'elles aient été réalisées en distanciel.

En début de chaque réunion le garant a pu indiquer sa présence et son rôle. A la fin de chaque réunion il est intervenu pour donner son ressenti de la réunion. Son adresse de messagerie était parfaitement visible et plusieurs participants lui ont adressé des messages.

Les participants à la réunion pouvaient s'exprimer en posant leurs questions dans le « chat » ouvert pendant toute la durée de la réunion ou en demandant la parole. L'animateur de la réunion donnait la parole ou interpellait VNF sur les questions posées dans le « chat ».

Le porteur du projet a répondu soit directement en séance aux questions posées, soit dans le compte rendu de la réunion lorsque la question n'avait pu être débattue ou demandait une interrogation des bureaux d'études. Les questions dans le « chat » ont été nombreuses et difficilement synthétisables, parfois très précises, aussi VNF s'est engagé à y répondre dans les comptes-rendus ou ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Les ateliers ont permis à VNF de présenter plus en détail les études sur les thèmes concernés, de répondre à certaines questions déjà évoquées dans les réunions publiques, de recueillir les attentes et interrogations des participants.

Globalement les participants ont pu poser librement leurs questions et effectuer des propositions. Ils ont été invités à continuer le questionnement sur la messagerie de VNF. Leur attente reste très forte de disposer d'un projet plus abouti pour poursuivre le dialogue avec VNF.

La messagerie

La messagerie a été assez peu utilisée même si, à la conclusion de chaque réunion, les participants étaient invités à compléter les questions évoquées ou porter de nouvelles observations sur le site MAGEO. Les questions posées et les réponses apportées ne sont pas visibles par le public. Il faudrait que VNF modifie le site afin que tout internaute puisse lire le débat créé sur le site. La majorité des messages reçus qui ont été transmis au garant attestait de l'intérêt des réunions et concernaient essentiellement des demandes de précisions sur le projet et les travaux.

VNF a accusé réception des messages, mais a reporté les réponses dans la plupart des demandes. Il est probable que ces questions soient à nouveau posées lors de l'enquête publique à venir si VNF n'apporte pas les réponses attendues.

Conclusions et propositions

Il n'appartient pas au garant de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même mais bien sur le déroulé de la concertation et les modalités de poursuite du dialogue du maître d'ouvrage avec les parties prenantes et le public, dès lors qu'il décide de poursuivre son projet jusqu'à sa réalisation.

Même si certains s'interrogent encore sur l'opportunité de cette mise à grand gabarit de l'Oise dans sa forme actuelle, elle n'est pas remise en cause par la majorité des participants et cette utilité devrait être confirmée par la déclaration d'utilité publique à venir.

L'information des réunions, assez ciblée sur les acteurs et personnes ayant déjà participé aux concertations antérieures, n'a pas empêché aux autres publics de participer et de s'exprimer.

Le questionnement et les observations portées tout au long des réunions a montré que cette phase de dialogue était indispensable pour informer et débattre sur les attentes, inquiétudes et prise en compte des observations. Le questionnement et les propositions recoupaient largement celles qui avaient été faites lors des phases de dialogue précédent. On peut en conclure qu'un certain nombre de réponses n'avaient pas été apportées. Cette poursuite de la concertation a permis de remettre ce questionnement en débat en traitant à nouveau tous les thèmes du projet ou de ses conséquences.

La volonté de VNF de dialoguer avec le territoire, de prendre en compte, dans la mesure où le projet le permet, les observations et propositions paraît indéniable. La mise en œuvre de cette volonté n'est pas toujours traduite concrètement dans la mesure où il subsiste un nombre non négligeable de précisions et de réponses à apporter au questionnement du public.

En effet si VNF a répondu à de nombreuses questions on peut regretter que trop souvent la réponse concrète et précise ait été différée jusqu'à la production des études en cours. VNF a indiqué que ces études « Projet » devraient être disponibles au second trimestre 2021. De ce fait nombre de participants restent dans l'attente de ces éléments.

Après la concertation de 2012, VNF avait pris 29 engagements, traitant des thématiques « environnement », « hydraulique », « navigation », « tracé », « travaux » et « partage de la voie d'eau ». Toutes ces thématiques ont été débattues dans la présente concertation et si un certain nombre d'engagements ont reçu une suite concrète d'autres restent encore à finaliser.

Les études « Projet » doivent amener à en préciser le périmètre exact et son contenu. Ces éléments techniques doivent être partagés avec tous les acteurs du territoire pour mieux en appréhender les conséquences, faire évoluer le projet et organiser la meilleure réponse aux inconvénients prévisibles.

Les points qui restent en débat et qui devront continuer à être éclairci avec les parties prenantes sont nombreux. Je n'en citerais que quelques-uns mais l'on pourra se reporter aux divers comptes-rendus pour avoir l'exhaustivité des interrogations et des réponses déjà apportées :

- Le tracé précis des rescindements et élargissements et la conséquence sur les installations riveraines publiques et privées et sur la préservation du patrimoine,
- L'impact foncier et les expropriations,
- L'impact sur la faune et la flore,
- La neutralité hydraulique du projet vis-à-vis du risque d'inondation, dans toutes les phases de réalisation,
- La gestion des berges, voies et zones de hauts fonds et d'expansion des crues,

L'enquête d'utilité publique à venir constituera un nouveau moment d'expression du public, mais le projet ne sera toujours pas finalisé. Les questions posées lors de la concertation qui n'ont pas reçues de réponses, le seront à nouveau dans cette phase réglementaire. Ce projet fera l'objet ultérieurement d'une nouvelle enquête publique,

prévue en 2022, pour l'obtention de l'autorisation environnementale avec un projet alors quasiment dans sa forme définitive.

VNF s'est engagé à poursuivre la concertation locale jusqu'à la phase travaux. Cet engagement doit absolument être tenu.

Aussi je recommande vivement au maître d'ouvrage VNF, une poursuite du dialogue pour mettre à disposition et partager les études « Projet ». Ce dialogue doit permettre de continuer à améliorer le projet, en répondant autant que possible aux attentes, aux besoins, aux suggestions du territoire et permettre de lever les inquiétudes exprimées.

Les engagements de rencontre de VNF avec différents acteurs devront être tenus. Il me paraît important toutefois de ne pas limiter la concertation uniquement à ces rencontres mais d'associer le public du territoire au rendu des études et à l'évolution du projet. Cela passe au minimum par l'amélioration et le maintien du site VNF-MAGEO, d'y mettre à disposition tous les documents, mêmes techniques, et d'assurer une information continue de l'avancement du projet sous des formes appropriées à toucher le maximum des personnes concernées et intéressées.

Jean-Daniel VAZELLE
Garant CNDP

ANNEXE

Engagements de VNF à la suite de la concertation de 2012

Thèmes	Engagements 2012 de VNF	Traduction des engagements
ENVIRONNEMENT	Mettre en ligne des études sur le diagnostic des berges et l'impact du batillage.	Engagement réalisé pendant la concertation
	Actualiser le diagnostic des berges	Engagement à réaliser avant les travaux
	Poursuivre et développer les partenariats locaux pour la gestion des berges.	VNF incite les collectivités compétentes à constituer des syndicats mixtes pour l'entretien et l'aménagement des berges
	Préciser les aménagements de berges dans le dossier d'étude d'impact soumis à enquête publique.	Description des aménagements des berges dans le chapitre 2 de la pièce F de l'étude d'impact
	Mener des études acoustiques.	Etude acoustique réalisée et intégrée à la Pièce F – étude d'impact. Disponible également en version intégrale en Annexes
	Poursuivre les échanges avec le monde agricole pour mesurer les conséquences du projet MAGEO	Un diagnostic agricole a été réalisé en 2015 par la chambre d'agriculture de l'Oise. Par ailleurs, VNF a saisi la CDAF en 2012 qui a instauré la constitution d'une CIAF et de 2 CCAF sur l'ensemble du territoire concerné par le projet MAGEO. Ces commissions se réuniront après l'enquête d'utilité publique. VNF s'est rapproché de la SAFER pour constituer des réserves foncières si des opportunités se présentent.
HYDRAULIQUE	Poursuivre les études pour obtenir la neutralité hydraulique du projet jusqu'à la confluence avec la Seine.	Etudes réalisées par Artélia et mises en ligne sur le site de la concertation de MAGEO
	Mettre en ligne une étude complémentaire de « recherche de compensation des incidences hydrauliques de la mise au gabarit européen de l'Oise entre Compiègne et Creil », dès sa validation.	
	Proposer l'Entente Oise Aisne comme expert indépendant pour la poursuite des études.	L'avis de l'Entente Oise Aisne a été sollicité sur l'ensemble des études liées à la modélisation hydraulique
	Détailler l'aménagement du (des) site(s) d'écrêtement de crues dans le dossier d'enquête publique.	Description du site d'écrêtement des crues dans le chapitre 2 de la pièce F d'étude d'impact

Thèmes	Engagements 2012 de VNF	Traduction des engagements
	Porter à connaissance les études hydrogéologiques.	Mise en ligne sur le site de la concertation de MAGEO.
	Mettre en place un groupe de travail VNF sur les plus hautes eaux navigables (PHEN).	Le nouveau règlement particulier de police (RPP) prend en compte un abaissement des PHEN de 30 cm dans le Val d'Oise.
	Examiner les capacités disponibles avec CSNE	Etudié dans le cadre de l'étude hydraulique
NAVIGATION	Mettre sur le site de la concertation l'étude de trajectographie entre Conflans-Sainte-Honorine et Creil.	VNF lancera une étude de gestion du trafic, en lien avec de la trajectographie, sur l'ensemble du linéaire de l'Oise à la suite de la validation des études d'avant-projet du projet MAGEO
	Déterminer, en lien avec les bateliers et les collectivités riveraines, l'emplacement de l'aire de stationnement en examinant la possibilité d'une aire de stationnement pour les matières dangereuses.	Lors de la réunion avec les bateliers de juillet 2012, ceux-ci ont exprimé leur préférence pour l'aménagement d'une zone de stationnement existante, plutôt que la création d'une nouvelle aire de stationnement. A noter que les aires existantes ne sont pas compatibles avec un transport de matière dangereuse, du fait de la proximité du bâti ou des ouvrages. Une seule aire sera aménagée dans le cadre de MAGEO. Après études, deux possibilités sont envisagées amont immédiat de l'écluse de Verberie, en rive droite (PK83,10) ou en aval du barrage de Venette, en rive gauche (PK 95.4).
	Poursuivre les études sur le bassin de virement.	Les études sur le bassin de virement sont inscrites au CPER Picardie 2015-2020.
	Mener une étude d'optimisation des possibilités de conditions de navigation à trois couches à terme.	VNF s'engage à réaliser cette étude, une fois que les projets constituant la liaison Seine-Escaut seront réalisés.
TRACE	VNF s'est engagé à vérifier la possibilité du passage d'un convoi avec deux couches de conteneurs sous le pont de Compiègne.	La vidéo de l'expérimentation du passage d'un convoi avec deux couches de conteneurs sous le pont Louis XV de Compiègne est disponible sur le site de la concertation.
	VNF doit examiner la possibilité d'un maintien d'une promenade basse sur le quai Berdain à Pont-Ste-Maxence.	Les palplanches mises en place longent la partie basse du quai existant. La partie basse du quai n'est impactée qu'en phase travaux.
	VNF s'engage à organiser une réunion de travail sur le tracé à l'automne 2012 avec le maire d'Armancourt concernant l'impact partiel de l'île du Grand Peuple.	Le sujet du devenir de l'île du grand peuple a été concerté, notamment avec la mairie d'Armancourt.

Thèmes	Engagements 2012 de VNF	Traduction des engagements
	VNF s'engage à réétudier la possibilité d'un passage en talus 2H/1V ou en paroi verticale à Verberie dans le secteur de la station d'épuration et du mur du château de St-Corneille.	Le coût d'une protection verticale tout le long de la berge a été étudié mais n'a pas été intégré au projet. Les typologies de berge en place sont du 3H/1V et du 2H/1V.
	VNF s'est engagé à regarder la possibilité d'un nouveau tracé concernant l'alternat de Creil (PK 60.45 à 56) jugé trop impactant.	L'alternat est remonté du PK 60.55 à 62.80.
	VNF s'est engagé à regarder la possibilité d'un nouveau tracé concernant l'alternat d'Armancourt, jugé trop impactant.	La mise en place d'un alternat supplémentaire a été étudiée. La solution n'a pas été retenue en raison de la proximité de l'alternat de Compiègne et de la conséquence qu'il aurait sur le trafic.
TRAVAUX	Transmission des synthèses des études de caractérisation des sédiments avant travaux.	VNF a mis en ligne sur le site de la concertation cette étude de caractérisation des matériaux.
	Favoriser l'évacuation des sédiments et des matériaux extraits par voie fluviale.	VNF s'engage à favoriser l'évacuation des sédiments et des matériaux extraits par voie fluviale.
	Maintenir le même niveau de contrôles pour les dragages de l'Oise amont que ceux mis en place pour l'Oise aval.	Mise en place d'un dispositif similaire à celui de l'aval durant les travaux.
	Éviter les zones de stockage provisoire des sédiments les plus pollués.	Aucune zone de stockage ne sera réalisée dans le cadre du projet.
	Rétablir les voiries impactées en lien avec les collectivités territoriales concernées.	La majorité des voiries impactées est constituée de chemins de halage. En revanche, les communes concernées seront contactées par VNF avant les travaux, afin de prendre en compte leurs préconisations.
PARTAGE DE LA VOIE D'EAU	Poursuivre les échanges au niveau local et national pour la prise en compte d'un partage équilibré des usages entre le fret fluvial, les sports nautiques et la plaisance.	Au niveau local, VNF a contacté le Port de Jaux, et la fédération de pêche, pour définir des mesures adaptées.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr